



## RÈGLEMENT GÉNÉRAL DU CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE

### **CATEGORIE DE PARTICIPATION :**

- La participation au concours, implique de présenter une ou plusieurs photographies dans une des catégories proposées.
- Le participant est autorisé à concourir à une catégorie ou les deux catégories proposées. Pour participer à deux catégories, deux clichés seront demandés donc un cliché pour chaque catégorie.

### **CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION :**

- La participation au concours, implique le strict respect des différents règlements, en particulier les prescriptions applicables à tous les concours organisés par Antares.
- Les montages de l'image, sont pris en compte.
- Les compétiteurs, ne peuvent participer qu'une seule fois, dans la même discipline, chaque année.
- Les photos ou montages devront être réceptionnés au plus tard à la date mentionnée.
- Le sujet est totalement libre. L'auteur prend la responsabilité des sujets présentés (respect du droit d'auteur et du droit à l'image). Chaque auteur devra éviter, pour préserver la diversité de la compétition et pour le respect des juges, de présenter plusieurs images similaires, provenant d'une même prise de vues.
- Une même photo ne peut être présentée qu'une seule fois dans une compétition, la même année.
- Par même photo, il est entendu des images tirées du même déclenchement (rafale) et/ou post-traitement. De même que des photos issues de la même séance de studio.
- Il est interdit, la même année, de présenter la même image dans des catégories différentes. En cas de problème c'est l'antériorité du concours qui prévaut.
- Pour tous les concours, papier, I.P ou autres, il est demandé, aux auteurs de fournir obligatoirement le fichier numérique correspondant. Ce fichier devra respecter les caractéristiques suivantes : s'inscrire dans format de 1920x1080 avec au moins une des dimensions égale à 1920. En cas de besoin spécifique de communication ou de reproduction, il pourra être demandé le fichier aux auteurs concernés. Pour la projection des concours Images Projetées, couleur, monochrome ou nature, les images verticales seront ramenées automatiquement au format de la projection. Vous pouvez charger une image avec son titre initial, elle sera automatiquement renumérotée pour le concours.

- Pour les concours, les fichiers seront fournis par mail lors de l'inscription, au plus tard à la date de fin du concours, après la date il sera impossible de participer.
- Chaque participants acceptent dans cette démarche les expositions publiques, une photo sera tirée pour l'organisation de celle-ci.
- Toute photo reconnue non conforme à ce qui précède, même tardivement, sera retirée du concours et sera éliminée du décompte collectif. Le conseil d'administration pourra décider de la sanction à appliquer aux auteurs concernés (interdiction de participer l'année suivante par exemple).
- Le strict respect des règlements et des prescriptions propres à chaque compétition s'applique à toutes les compétitions
- La participation à l'un des concours organisés est subordonnée à l'observation des lois françaises en matière de droits d'auteur (loi n° 92-597 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 relative à la propriété intellectuelle) ainsi qu'à celle de la loi sur la protection des personnes physiques et de leur image (loi du 17 Juillet 1970)
- Du simple fait de sa participation, un auteur garantit les organisateurs contre des poursuites éventuelles du fait de ces agissements frauduleux.

#### **JUGEMENT :**

- Un jury composé de trois personnes sera mis en place, en accord avec le Président et le responsable compétition.
- Les photos seront exposées dans un lieu ouvert au public, un vote sera établi afin de déterminer une sélection des photos. Les votes seront comptabilisés à 50% de la note par participants.
- Les photos seront présentées aux juges en préservant l'anonymat des œuvres. Mis à part l'étiquette officielle du concours aucun signe distinctif ne doit figurer sur le support. Le vote portera sur la partie technique de l'image et la prise de vue permettant d'obtenir le 50% restant de la note.
- La délibération portera sur la note finale et d'établir un classement final.
- Pour les concours papier, monochrome ou couleur, ils seront jugés par discipline, en utilisant la méthode des concours nationaux. L'ensemble des photos sera présenté aux juges au début du jugement sous forme de vidéo projection.
- Pour tous les concours Images Projetées, monochrome, couleur et nature, le jugement se fera par Internet.

#### Définition de la photographie monochrome :

- Un œuvre noir et blanc allant du gris foncé (noir) au gris très clair (Blanc) est une œuvre monochrome aux différentes nuances de gris.
- Une œuvre noir et blanc virée intégralement dans une seule couleur restera une œuvre monochrome pouvant figurer dans la catégorie Noir et Blanc
- Cependant, une œuvre noir et blanc modifiée par un virage partiel ou l'ajout d'une couleur devient une œuvre couleur (polychrome) devant figurer dans la catégorie Couleur.

**PALMARÈS :**

- Pour le monochrome papier, la couleur papier, l'image projetée couleur et la nature.
- Le classement photo sera établi par totalisation des notes attribuées à chaque photo.
- Le classement auteurs sera établi par addition des notes des 3 photos d'un auteur.
- Le classement club sera établi par addition des notes des 6 meilleures photos de chaque participant.

Récompenses :

- Des récompenses seront offertes, aux auteurs, en fonction des dotations offertes et des disponibilités financières de l'association. Tous les récipiendaires seront informés par les commissaires en charge de la discipline. La remise des prix aura lieu en clôture de l'Assemblée Générale. Les prix qui ne seraient pas retirés par les lauréats, ou leur représentant mandaté, seront définitivement perdus pour eux et redistribués en d'autres occasions. Il ne peut y avoir qu'une seule photo 1ère, Il ne peut y avoir qu'un seul auteur 1 er.

**GARANTIES :**

- Tout en prenant le plus grand soin des photos, lors de leur manipulation et transport, les organisateurs dégagent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou détérioration quelconque : aucun dédommagement ne sera effectué.
- Le nombre de photos est limité à 4 par auteur.
- Deux classements seront réalisés : nature et ciel profond.
- Pour les concours images projetées, les images seront enregistrées dans le sens de lecture. Même en cas d'erreur, l'image sera présentée telle quelle et aucune modification ne sera apportée par les organisateurs.
- Un liseré de finition, délimitant l'extérieur de l'image est autorisé sans contrainte de forme ou de dimension.
- Aucun signe distinctif permettant d'identifier le club ou l'auteur n'est accepté.

Spécificité nature :

Pour ce concours il est important de respecter les règles applicables à cette discipline :

- Les images monochromes sont désormais acceptées en nature.
- Bien entendu la photo devra rester naturelle et tous les traitements de post-production seront limités. Les photomontages, les effacements ou inclusions d'éléments qui modifient l'image originale ne seront pas recevables

**CONCOURS AUTEURS :**

- Le but de ce concours est de promouvoir une démarche d'auteur. Il se veut être un tremplin qualificatif obligatoire vers le concours National Auteurs.
- Les critères déterminants pour la notation porteront essentiellement sur le caractère novateur, la créativité, la vision personnelle, la cohérence et l'unité du thème de chaque dossier. Une série, même parfaite n'est pas forcément une démarche d'auteur.
- Lors de la compétition, le commissaire donne au jury le titre de l'œuvre en même temps que le numéro de saisie
- Une seule photo par support. Le format de la photo à l'intérieur du support est totalement libre. - Format du 30x30 au 50x50 avec tous les formats intermédiaires et d'une épaisseur ne dépassant pas 2mm.
- Un seul dossier par auteur, monochrome ou couleur. - L'inscription et le chargement des photos se fait directement sur le site des concours.
- Le gagnant sera celui ayant obtenu le plus de points.
- Chaque épreuve portera, à son verso, en haut à gauche, l'étiquette téléchargée sur le site des concours.
- Les photos non conformes au présent règlement ne seront pas admises.
- Le jour de la compétition, toutes les séries seront chargées et projetées à partir d'un même ordinateur. Jury : Un jury composé de trois membres départagera les séries. La composition de ce jury est de la responsabilité du président, en collaboration avec le club organisateur. Ces personnes seront choisies pour leurs compétences dans la discipline, leurs connaissances ou reconnaissances artistiques avérées.
- La composition du jury sera dévoilée au début de la présentation des séries.
- La présentation des séries a lieu en public. Ce public sera tenu à distance des membres du jury, afin qu'il ne perturbe pas la notation, au cours de laquelle aucun commentaire ne sera admis.
- L'ordre de la présentation des séries est établi par le jury.
- Les délibérations sont secrètes, et les résultats seront sans appels. Après proclamation du palmarès, la tenue d'une « table-ronde » entre les auteurs, le jury et les organisateurs facilitera les échanges de points de vue et permettra de dresser un bilan global de la manifestation. Résultats Les résultats sont notifiés aux auteurs par le jury.

#### **RESULTATS :**

- Les résultats sont notifiés aux auteurs par le jury lors d'une délibération organisée pour l'évènement ou par e-mail pour les absents.
- Une date de délibération sera diffusée aux participants selon l'organisation.
- Les récompenses seront distribuées pour récompenser les participants.